



**Séance du  
26 septembre 2023**

Date de la  
convocation :  
18 septembre 2023  
Date d'affichage :  
20 septembre 2023

**Nombre de membres :**

En exercice : 50  
Présents : 37  
Votants : 44

**Acte rendu exécutoire le :**

**Reçu en sous préfecture le :**

**Affiché le :**

**Délibération n°20230926-1-1**

**Objet : Installation de nouvelles conseillères communautaires**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille vingt-trois, le 26 septembre à 18 heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Eddie Facque, Président du Conseil Communautaire des Villes Sœurs, salle du 1<sup>er</sup> étage de la Communauté de Communes, 12 avenue Jacques Anquetil à Eu.

Etaients présents tous les 50 membres en exercice, à l'exception de :

Monsieur Eric Pruvost, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Alain Trouessin ; Madame Claudine Briffard, absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Michel Barbier ; Monsieur Samuel Ruelloux, absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Sébastien Godeman ; Madame Gislaine Sire, absente excusée, ayant donné procuration à Madame Catherine Bonay ; Monsieur Vincent Rousselin absent excusé, ayant donné procuration à Monsieur Jean-Charles Vitaux ; Madame Monique Evrard, absente excusée ayant donné procuration à Monsieur Michel Delépine ; Madame Florence Le Moigne absente excusée, ayant donné procuration à Monsieur Marcel Le Moigne.

Monsieur Jérémy Moreau, absent excusé, représenté par sa suppléante, Madame Claire Cardon ; Monsieur Raynald Boulenger, absent excusé, représenté par Madame Catherine Adjera ; Monsieur Coulombel Christian, absent excusé, représenté par Monsieur Yohann Cueff.

Madame Nathalie Martel, absente excusée ; Madame Thérèse Duneufgermain, absente excusée ; Madame Agnès Join, absente excusée ; Madame Marylise Bovin, absente excusée ; Madame Régine Douillet, absente excusée ; Monsieur Daniel Cavé, absent excusé.

Monsieur Jean-Charles Vitaux a été élu secrétaire de séance.

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code électoral et notamment l'article L. 273-5 et L. 273-10 ;

Considérant que Madame Antonia Ortu est démissionnaire de son mandat de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal de la Commune d'Eu, et donc de son mandat de conseillère communautaire ;

Considérant que Madame Elodie Levasseur est démissionnaire de son mandat de conseillère municipale au sein du Conseil Municipal d'Incheville, et donc de son mandat de conseillère communautaire suppléante ;

Considérant que conformément à l'article L273-10 du code électoral, dans les communes de plus de 1.000 habitants, le conseiller communautaire défaillant est remplacé par le candidat de même sexe, élu conseiller municipal suivant sur la liste des candidats aux fonctions de conseiller communautaire sur laquelle le candidat à remplacer a été élu ;

Considérant qu'au cas où il n'y aurait plus de candidat élu pouvant le remplacer sur la liste des candidats au siège de conseiller communautaire, le siège est pourvu par le premier conseiller municipal de même sexe élu sur la liste correspondante des candidats aux sièges de conseiller municipal n'exerçant pas de mandat de conseiller communautaire ;

Considérant compte tenu des informations transmises par la commune d'Eu, Madame Thérèse Duneufgermain aura la qualité de conseillère communautaire titulaire de la commune d'Eu, en lieu et place de Madame Antonia Ortu.

Considérant compte tenu des informations transmises par la commune d'Incheville, Madame Isabelle Lafarge aura la qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune d'Incheville, en lieu et place de Madame Elodie Levasseur ;

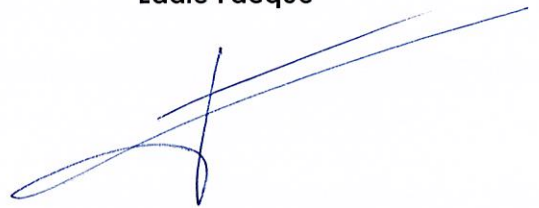
⊙ Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, prend acte de l'installation du conseiller communautaire à savoir :

- Madame Thérèse Duneufgermain, en qualité de conseillère communautaire titulaire de la commune d'Eu, en lieu et place de Madame Antonia Ortu. La liste des conseillers communautaires de la ville d'Eu est la suivante : Monsieur Michel Barbier, Madame Claudine Briffard, Monsieur Sébastien Godeman, Madame Anne Dujeancourt, Monsieur Laurent Llopez, Madame Catherine Doudet, Monsieur Samuel Ruelloux, Madame Thérèse Duneufgermain, Madame Isabelle Vandenberghe, Monsieur Gilbert Deneufve

- Madame Isabelle Lafarge, en qualité de conseillère communautaire suppléante de la commune d'Incheville, en lieu et place de Madame Elodie Levasseur. La liste des conseillers communautaires de la commune d'Incheville est la suivante : Monsieur José Marchetti, Conseiller communautaire titulaire, Madame Isabelle Lafarge, conseillère communautaire suppléante.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois, an que  
dessus  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président  
**Eddie Facque**



*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa date exécutoire. Elle peut, dans le même délai, faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Président de la CCVS, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir :*

- *Soit à compter de la réception d'une réponse explicite au recours gracieux ;*
- *Soit deux mois après l'introduction du recours gracieux, en l'absence de réponse du Président pendant ce délai*